

**COMMUNE D'ALLEVARD**

**(ISERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

**Présents :** Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Carin THEYS, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

**Pouvoirs :** Adel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD  
 Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI  
 Sophie BATTARD, pouvoir à Patrick MOLLARD  
 Ludovic BRISE, pouvoir à Christelle MEGRET

**Absent :** Jean-Luc MOLLARD, Célien PARISI

**DELIBERATION n° 20/2023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire chargée des Finances, indique au Conseil Municipal que le compte administratif 2022 du budget communal présente les résultats suivants sur l'affectation desquels il convient de se prononcer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	Excédent au 31 décembre N-1	2021	2 474 744,40 €
-	Part affectée à l'investissement N	2022	1 384 581,30 €
+	Résultat N	2022	569 285,56 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	2022	1 659 448,66 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	Déficit au 31 décembre N-1	2021	1 115 776,25 €
+	Résultat N excédent	2022	408 238,67 €
=	Déficit cumulé au 31 décembre N à reprendre en dépenses à l'article 001 en N+1(A) 2023		707 537,58 €
+	Reprise des RAR en dépenses N (B)		1 279 180,00 €
-	Reprise des RAR en recettes N (C)		817 525,00 €
=	Besoin de financement en investissement D = [(A+B) – C]		1 169 192,58 €

<b>Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :</b>		
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 N+1 = D 2023	<b>1 169 192,58 €</b>
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+1)	0,00 €
=	Affectation totale au 1068 en N+1 2023	<b>1169192,58 €</b>
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé N	1 659 448,66 €
-	Affectation totale au 1068 en N+1	1 169 192,58 €
=	<b>Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2023)</b>	<b>490 256,08 €</b>

Cette proposition d'affectation du résultat 2022 au budget 2023 a fait l'objet d'une présentation en commission RESSOURCES du 23 mars 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023 de la commune telle que proposée ci-dessus.

**Vote : 23 voix pour**

**2 voix contre (Carin THEYS, Fabienne LEBE)**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH